

### INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

#### ARRÊTÉ 2025-19

#### ÉLECTION PARTIELLE À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

#### RÉSULTATS DU COLLÈGE B

### La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-7 à D. 719-17 et D. 719-38 à D. 719-40; Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 à 11;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ; Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté d'établissement 2023-34 du 8 novembre 2023 relatif aux résultats de l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et de l'élection des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique;

Vu l'arrêté d'établissement 2024-01 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté d'établissement 2024-12 du 19 avril 2024 relatif aux résultats de l'élection partielle au Conseil d'administration et de l'élection partielle à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté d'établissement 2025-11 du 8 septembre 2025 relatif à l'élection partielle à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté d'établissement 2025-12 du 16 septembre 2025 relatif aux candidatures à l'élection partielle à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté d'établissement 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique; Considérant que la plateforme Bélénios a été choisie comme outil de vote électronique par internet; Considérant les résultats du scrutin des 2 et 3 octobre 2025,

### ARRÊTE

Article 1er: La candidate suivante, issue du collège B, est élue dès le premier tour : Amélie Blom.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs sur le site internet de l'établissement et de sa transmission à la rectrice de région académique, chancelière des universités. Il est aussi affiché en lieu accessible aux membres du personnel et transmis aux électeurs du collège concerné.

**Article 3 :** Le Directeur général des services de l'Institut d'Études Politiques de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 3 octobre 2025 La Directrice de l'IEP de Lyon,

Hélène SURREL

# INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

# ÉLECTION PARTIELLE À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

### **MERCREDI 2 ET JEUDI 3 OCTOBRE 2025**

# NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 1 Collège B

## PROCÈS-VERBAL RÉCAPITULATIF

INSCRITS:

42

**BULLETINS BLANCS OU NULS: 4** 

ÉMARGEMENTS:

18

SUFFRAGES EXPRIMÉS :

14

**VOTANTS:** 

18

Candidat(s):

Amélie BLOM, maîtresse de conférences: 14 SUFFRAGES

Bureau de vote composé de :

- Hélène SURREL, présidente du bureau de vote et Directrice de l'IEP, représenté par Jérémy OLIVO, DGS ;
- Rita Berlioz-Arthaud, assesseuse et gestionnaire RH;
- Kévin Corbion, secrétaire et chargé d'études juridiques et institutionnelles.

Le scrutin est ouvert le 02/10/2025 à 9 heures.

Le scrutin est clos le 03/10/2025 à 16 heures.

# **OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS**

RAS

#### CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 03/10/2025 à................16 h 15............. est après lecture, signé par la Présidente ou son représentant.

Le représentant de la présidente du bureau de vote, Jérémy Oulvo

Le Directe la General des Services